

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013

Présents : E.CARRA, J-P.THORAL, C.FROMONT, F.DIAZ, J-Y.BOUCHUT, F.BROSSE, F.MARDUEL, C.CROZIER, P.PIECHON.

Absents : M.PIEGAY et A.CARRA (excusés), C.GONCALVES.

Nouvelle réglementation qualité de l'air dans les ERP :

Accueil de Madame PARADIS pour une information sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Madame PARADIS est spécialisée dans le conseil Santé et Bâtiments, elle assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la formation et la sensibilisation des collectivités.

Elle nous explique que l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur et que la conséquence est que 30 % des enfants nés après 1980 sont allergiques. Le nombre des asthmatiques est passé de 5,8 % en 1998 à 6,7 % en 2006.

L'OQAI : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur a été créé en 2009. En 2010 une campagne a été lancée sur 100 établissements (crèches et écoles).

Dans ces ERP (Établissements Recevant du Public), le focus a été mis sur les formaldéhydes (mobilier, colles, produits d'entretien), sur le benzène (gaz d'échappement) et sur le CO2.

En fonction des résultats, on se demandera si le problème est lié à l'aération ou pas.

Cette obligation de contrôle de la qualité de l'air va rentrer en vigueur progressivement et il faudra qu'au 1er janvier 2015 tous les ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans aient fait le nécessaire.

Il faudra faire dès 2014 des mesures des substances qui ont été citées ci-dessus. Pour cela des testeurs seront posés dans les classes pendant une semaine (tubes, plus capteurs CO2).

Il faudra faire deux campagnes dans l'année, une en période froide et l'autre en période chaude. Celles-ci devront être faites sur une année scolaire et renouvelées si tout va bien au bout de 7 ans, s'il y a un problème, il faudra recommencer les tests au bout de 2 ans.

Des organismes seront habilités par le COFRAC et assureront les prélèvements, les analyses et vérifieront les moyens d'aération.

Les résultats devront être affichés, un maximum de 8 pièces devra être testé en fonction de l'âge des bâtiments.

Le coût estimé de ces analyses est de 2500 euros à 3500 euros par campagne.

Deux nouveaux décrets et trois arrêtés sont en cours de préparation.

Ces tests permettront par la suite de prendre des mesures en matière de débit de ventilation et d'aération.

Un organisme d'État a été créé pour centraliser toutes les données qui seront recueillies.

Après cet exposé, Monsieur le Maire remercie Mme Paradis pour sa présentation et passe à l'ordre du jour.

Désignation d'un secrétaire de séance : P.PIECHON.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28/10/13 :

Jean-Yves Bouchut précise qu'il y a une erreur de commission le compte-rendu concernait la commission bâtiment et non urbanisme.

Après cette modification, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Étude de susceptibilité aux mouvements de terrain dans le cadre de la révision du PLU :

L'état nous impose à faire des études de mouvements de terrain afin de pouvoir reprendre la révision de notre POS en PLU ;

Plusieurs prestataires ont proposé leurs services :

-GIPEA pour un montant de 3300 euros (étude sur 4 semaines)

-Antéa Groupe pour un montant de 4480 euros (étude sur 4 semaines)

-IMS RN pour un montant de 2050 euros (étude sur 4 semaines), rapport final en option + 500 euros.

L'équipe du conseil municipal décide de retenir la proposition de IMS RN qui est la plus intéressante afin qu'ils commencent cette étude le plus rapidement possible et que la commission PLU puisse reprendre son travail.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce le marché avec IMS-RN et toutes pièces s'y réfèrent.

Délibération pour contribution du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers :

Cette contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants, son montant était de 2,51 euros par habitant en 2013 et sera de 2,57 euros par habitant en 2014. Soit 747,30 euros pour Rontalon. Ce montant sera fiscalisé comme les années précédentes.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles des opérations du budget FONCTIONNEMENT de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
Dépenses imprévues	022	8 406,65 €		
Personnel non titulaire			6413	3 951,65 €
Cotisation sécurité sociale Part patronale			6534	4 455,00 €
Titres annulés			673	1 220,00 €
Intérêts réglés à l'échéance	66111	1 220,00 €		
TOTAL		9 626,65 €		9 626,65 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

Organisation du temps scolaire :

A la suite de plusieurs réunions et de différentes enquêtes auprès de l'ensemble des parents d'élèves, le Temps d'Activités Périscolaires s'établira en début d'après-midi de 13h45 à 14h30 (70 familles sur 98).

A priori l'État devrait donner 50 euros par enfant pour l'année 2014.

Si nous faisons un PEDT (Projet Éducatif Territorial) nous devrions obtenir des aides de la CAF.

Un avant-projet devra être prêt pour le 30 décembre mais en raison d'un manque de temps pour la préparation de cet avant-projet, nous allons demander à l'inspecteur d'Académie un report pour le mois de février.

Dans cette nouvelle organisation du temps scolaire, la pause méridienne a été rallongée pour alléger le travail du personnel de cantine et de laisser plus de temps de déjeuner aux enfants.

L'école aura lieu le mercredi matin de 8h45 à 11h45 et les autres jours de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30. Soit un temps d'enseignement de 5h15 auquel s'ajoutent 3 quarts d'heure de TAP par jour.

La garderie périscolaire aura lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h45 à 8h45 et de 16h30 à 18h15.

82 enfants sur les 96 dont les parents ont répondu aux différents questionnaires participeront au TAP. Ce TAP n'est pas obligatoire.

7 votes pour l'adoption de cette nouvelle organisation du temps scolaire et 2 abstentions.

Compte-rendu des Commissions :

François DIAZ souhaite organiser une commission finances avant la fin du mois de janvier car il y a de gros changements en vue, il faudrait par la même occasion en profiter pour faire un débat d'orientation pour le budget 2014.

Il souhaite aussi que l'on prévoie une commission générale pour mi janvier.

Monsieur le Maire informe le conseil que le 5 décembre à 20 heures un débat ayant pour thème : « La jeunesse et les groupes extrémistes », aura lieu au Collège La Perrière de Soucieu en Jarrest.

Jean-Yves BOUCHUT annonce que le sol de l'église a été repris et que le sol de la classe de Sylvie BLANZAT sera refait pendant les vacances de Noël.

Fin de séance 21h59.